

**APPEL A CANDIDATURES CARSAT**  
**ATELIERS COLLECTIFS DE PREVENTION EN DISTANCIEL**  
**CAHIER DES CHARGES 2021**  
**Mis en place dans le cadre du programme Inter régimes LABEL VIE**

**Date limite de remise des projets : 29/01/2021**

**Actions à réaliser avant le 31/12/2021**

**I – Contexte**

**II – Objectifs**

**III – Modalités d'intervention**

**IV – Population cible**

**V – Thématiques**

**VI - Mise en œuvre des ateliers**

**VII – Echancier - Evaluation**

**VIII – Critères d'instruction**

**IX – Financement**

**X – Composition du dossier**

**XI – Dépôt des dossiers de candidature**

## I – Contexte

L'Assurance retraite s'attache à promouvoir une politique de prévention et d'accompagnement qui permet de concevoir et d'organiser les réponses les plus adaptées aux attentes et aux besoins spécifiques des seniors autonomes relevant des GIR 5 et 6 socialement fragilisés, nécessitant un soutien du fait de leur âge, de leur isolement social, de leurs ressources ou de leurs conditions de vie.

Conformément à la circulaire de la CNAV du 24 juin 2016, la CARSAT Alsace-Moselle soutient à travers sa politique d'action sociale des actions de prévention de la perte d'autonomie dans le cadre d'une stratégie inter régime et interbranche.

La CARSAT AM, membre de l'association Inter régime Label VIE (CARSAT, MSA) souhaite compléter son offre par un appel à candidatures pour développer des actions collectives de prévention sur le département de Moselle pour l'année 2021.

L'objectif est de favoriser le "Bien vieillir" et de soutenir l'émergence d'initiatives en matière de prévention de la perte d'autonomie des personnes retraitées non dépendantes.

Pour répondre à la problématique pandémique de la Covid-19, les projets susceptibles d'être financés sous forme de subvention concerneront **exclusivement la mise en place d'ateliers collectifs de prévention en distanciel** (numérique ou téléphone) avec un temps d'échange indispensable pendant la séance pour favoriser l'interactivité (via audio ou chat). Si la situation sanitaire s'améliore, un nouvel appel à candidatures pour des ateliers en présentiel sera diffusé au 2<sup>ème</sup> semestre 2021.

## II – Objectifs

- Préserver l'autonomie
- Améliorer la qualité de vie des personnes retraitées
- Renforcer le lien social
- Entretenir le capital santé
- Lutter contre les situations de fragilités sociales et économiques

## III – Modalités d'intervention

Cet appel à candidatures concerne exclusivement les ateliers collectifs en distanciel et devront être réalisés **prioritairement au 1<sup>er</sup> semestre 2021. (en visio-conférence, audio/téléphone ou éventuellement des intervention filmées et enregistrées** ou toute autre modalité permettant une interaction avec les participants). L'opérateur guide les utilisateurs pour la connexion des participants via une plateforme. (lien de connexion ou tutoriel)

Un appel à candidatures concernant les actions en présentiel complètera cette offre si la situation sanitaire le permet.

Ces actions de prévention sont déclinées sous forme d'ateliers collectifs de trois séances minimum d'au moins une heure et demi. (sauf pour l'APA, une heure minimum)

Chaque atelier donne lieu à une évaluation initiale (T0) et en fin de cycle (T1). Les outils de suivi et d'évaluation sont fournis par la CARSAT AM.(version dématérialisée pour les ateliers en distanciel.

## IV – Population cible

Les personnes retraitées vivant à leur domicile (GIR 5/6) et en particulier en situation de fragilités économiques et sociales, et ou isolées sur le territoire Mosellan.

## V – Thématiques

En 2021, la CARSAT AM, afin d'enrichir les actions de Label VIE, recherche des opérateurs pour réaliser des actions collectives de prévention sur les thématiques suivantes :

**En cas de demande sur plusieurs thématiques, veuillez nous adresser une demande de subvention distincte par thématique.**

Thématique socle	Contenu de l'atelier	Nbr de Séances minimum
Activité physique adaptée	Promotion de l'activité physique. Activité physique régulière, progressive, adaptée, sécurisée. Sensibilisation et mise en pratique dans le cadre d'une démarche pérenne.	5
Mémoire	Préserver les capacités cérébrales des personnes âgées autonomes en les stimulant, améliorer la qualité de vie et faire face aux petites pertes de mémoire de la vie courante.	10
Bienvenue à la retraite	Permettre aux nouveaux retraités de mieux appréhender leur vie à la retraite Approche psycho sociale de la retraite - Prendre soin de sa santé Activités et projets, importance du lien social Bien vivre chez soi, confort et économie d'énergie Démarches administratives et juridiques, connaissances des acteurs associatifs	3
Nutrition	Promotion de comportements nutritionnels favorables à une approche globale et positive du Bien vieillir Connaître les repères de consommation du PNNS Respecter les rythmes quotidiens des repas Inciter à la pratique d'une activité physique régulière et adaptée.	6
Sommeil	Comprendre les évolutions du sommeil notamment les éveils nocturnes. Repérer les troubles du sommeil, leurs causes et leurs conséquences. Fournir des repères, des conseils et des recommandations favorisant une bonne hygiène de sommeil.	6
Bien être (relaxation, sophrologie, estime de soi)	Proposer un temps et des outils pour faire face aux difficultés émotionnelles du quotidien et améliorer le bien-être des retraités. Développer des ateliers autour de la gestion du stress, des émotions, de la relaxation/sophrologie, de l'estime de soi, de la confiance en soi, etc.	5

Pour obtenir les référentiels contenant le contenu des ateliers « thématiques socles », merci de vous rendre sur le site [www.pourbienvieillir.fr](http://www.pourbienvieillir.fr).

Pour la thématique « bien être », merci de prendre contact via l'adresse [poleactionscollectives@carsat-am.fr](mailto:poleactionscollectives@carsat-am.fr)

## **VI - Mise en œuvre des ateliers :**

**L'action doit obligatoirement être terminée avant le 31/12/2021.** Un minimum de 6 participants par atelier est requis. (6 participants ayant une adresse mail)

### Programmation détaillée des ateliers.

Le projet de programmation des actions concernant leur implantation et leur calendrier devra être approuvé par la CARSAT AM avant sa mise en œuvre, ceci afin de veiller à une planification harmonieuse sur le terrain.

Un mois à l'avance, l'opérateur devra systématiquement informer et transférer par mail à la CARSAT ([poleactionscollectives@carsat-am.fr](mailto:poleactionscollectives@carsat-am.fr)) la date de démarrage de l'atelier, la programmation et le lieu de l'intervention via une fiche de liaison spécifique.

**La programmation indiquée devra être respectée et tout changement devra être validé par la CARSAT AM.**

### Communication :

L'opérateur assure la communication relative à la mise en œuvre de l'atelier auprès du public senior et des relais locaux. Il valorise l'association Label VIE dans les supports de communication et lors des animations (insertion du logo Label VIE de celui de la CARSAT AM).

## **VII – Echancier - Evaluation**

**Tous les documents d'évaluation ainsi que la fiche de présence seront transmis par la CARSAT AM après la notification de l'accord de la subvention.**

- **Dès que l'action est programmée**, et au moins un mois avant le début, envoyer la fiche de liaison complétée.
- **A l'issue de la 1ère séance**, la CARSAT AM est systématiquement informée du nombre de participants par l'envoi de la fiche de présence à l'atelier, elle comporte : nom/prénom et adresse de la personne, son âge et son régime d'appartenance à une caisse de retraite.
- **A l'issue de l'atelier** : l'évaluation initiale T0 de l'atelier complété à la première séance (état des lieux, nombre de bénéficiaires...) et l'évaluation finale T1 complétée à la **dernière séance de l'atelier (des questionnaires en version dématérialisée avec cases à cocher T0 et T1 vous seront transmis)**, accompagnées de la liste de présence sont transmises à la CARSAT AM sous 15 jours.
- **A l'issue de l'action** : l'évaluation finale T1 de l'action financée avec le budget effectivement réalisé doit parvenir à la CARSAT AM **avant le 31/12/2021**.
- **Entre 3 à 6 mois après l'atelier** : une évaluation T2 est envisagée.

Toutes ces informations sont à transmettre par mail dans les délais indiqués à [poleactionscollectives@carsat-am.fr](mailto:poleactionscollectives@carsat-am.fr)

Tous les documents envoyés sont conservés sous format papier par l'opérateur pour être présentés sur demande de la CARSAT AM le cas échéant.

### **VIII – Critères d’instruction des dossiers**

Ne pourront être étudiés que les dossiers présentés par des organismes publics ou privés dont les équipes porteuses font apparaître les compétences nécessaires à la réalisation du projet et à l'animation de la thématique, ou pouvant faire appel à des compétences extérieures (diplômes ou justificatifs de formation).

Une attention particulière est accordée aux projets :

- proposant des solutions concrètes de mobilisation des personnes pour constituer les groupes en distanciel.
- apportant la garantie d'adapter les exercices aux participants pour le distanciel et/ou de permettre une interaction avec le groupe lors des séances.
- proposant une diffusion sur plusieurs territoires y compris les zones repérées dans l'observatoire des fragilités.
- proposant des modalités d'accès aux ateliers simplifiées pour les retraités (tutoriel ou lien).
- proposant une mise en place des ateliers effective au 1<sup>er</sup> semestre.

Le coût des prestations est un élément déterminant dans la sélection des dossiers ainsi que la bonne réalisation des ateliers éventuellement confiés les années précédentes.

Dans le cadre d'une demande de subvention 2021 :

- pour les opérateurs ayant bénéficié d'une subvention en 2020 une évaluation finale sera à fournir.
- pour les opérateurs ayant bénéficié d'une subvention en 2020 mais n'ayant pas réussi à terminer tous leurs ateliers 2020, une évaluation intermédiaire des ateliers réalisés et une programmation des ateliers restants sera à fournir.

Aucune vente de produits et services ou publicité ne peut être réalisée dans le cadre du projet déposé.

## **IX – Financement**

Les demandes de subventions sont soumises pour décision à la Commission d'Action Sanitaire et Sociale de la CARSAT Alsace-Moselle. Aucune décision ne pourra faire l'objet de recours ou de procédure d'appel.

Après avis favorable sur toute ou partie de la candidature, une convention est adressée au porteur de projet précisant les modalités financières, de suivi et de partenariat.

**La subvention est attribuée après signature de la convention le porteur du projet et la CARSAT Alsace-Moselle.**

**Cette convention stipule que l'opérateur s'engage à inscrire et à publier les actions menées sur le portail des partenaires de l'action sociale (PPAS), après habilitation donnée par la CARSAT. Ces ateliers pourront dès lors être visibles sur le site internet national <http://www.pourbienvieillir.fr>.**

**Le versement final de la subvention sera conditionné à la production d'un bilan d'évaluation quantitatif, qualitatif et budgétaire (voir chapitre VII – Echéancier - Evaluation).**

La subvention accordée par la CARSAT AM finance intégralement le projet sur la base du budget prévisionnel à condition que tous les ateliers soient mis en place.

Dans le cas contraire, seuls les ateliers réalisés seront financés au prorata du budget réel utilisé.

En aucun cas le budget réel utilisé ne pourra dépasser le montant accordé dans la convention.

La subvention accordée ne concernera pas les demandes d'investissement (ordinateurs, tablettes...).

## **X – Composition du dossier**

Le dossier de candidature est envoyé par messagerie électronique sur simple demande adressée à la CARSAT AM, accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- Fiche de candidature complétée, datée et signée,
- Diplômes, justificatifs de formation
- Statuts signés de la structure qui fait la demande, précisant la composition et les fonctions du bureau ou du conseil d'administration
- Récépissé de déclaration au Greffe du Tribunal ou le cas échéant à la Préfecture
- Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale (rapport moral et financier)
- Documents comptables de l'organisme (bilan, compte de résultat et annexes) du dernier exercice clos conforme au plan comptable des associations certifiés conformes par le Président.
- Attestation du numéro de SIRET
- Attestation originale de l'URSSAF précisant que le demandeur est à jour du versement de ses cotisations sociales (si composé uniquement de bénévoles, le préciser) téléchargeable sur le site de l'URSSAF, ou attestation d'affiliation MSA,
- Relevé d'identité bancaire au format IBAN + BIC.
- Dernier rapport d'activités en votre possession.
- Evaluation n-1, finale ou intermédiaire.

### **Si l'organisme est privé à but lucratif :**

- Photocopie du K-bis,
- Derniers comptes annuels approuvés.
- Copie du rapport du Commissaire aux comptes, datée et signée par le Commissaire aux comptes.
- Relevé d'identité bancaire au format IBAN + BIC.

### **Si l'organisme est public :**

- Relevé d'identité bancaire au format IBAN + BIC.

## **XI – Dépôt des dossiers de candidature**

Les dossiers complets datés, signés sont envoyés avant la date limite fixée au **29/01/2021** à : [polepretsetsubventions@carsat-am.fr](mailto:polepretsetsubventions@carsat-am.fr)

Ils feront l'objet d'un accusé de réception.

En cas de difficulté, vous pouvez envoyer votre dossier complet à l'adresse suivante :

CARSAT Alsace-MOSELLE  
Pôle Prêts et Subventions  
36 rue du Doubs  
67011 Strasbourg Cedex 1